FNSMR
Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural

Fédération Nationale
Sport en Milieu Rural

Bienvenue à la FNSMR, la Fédération Multisports du milieu rural

La FNSMR est une fédération multisports dont la mission est de promouvoir et de favoriser la pratique des activités physiques et sportives pour tous en milieu rural.

Nous sommes en effet convaincus que la pratique sportive de loisir est créatrice de lien social et qu'elle participe au dynamisme, à l'animation et à l'attractivité des territoires ruraux.

La FNSMR défend une vision du sport fondée sur des valeurs :

- Principe associatif : bénévolat, éducation permanente…
- Promotion et préservation du milieu rural : défense de l'environnement, richesse et diversité des activités, respect des particularismes et des identités locales…
- Animation et développement du milieu rural : maintien d'un milieu rural vivant et attractif
- Accessibilité à la pratique sportive : tarifs, lieux et modalités de pratique
- Mutualisation et solidarité : un réseau fort et structuré

Ces valeurs sont déclinées au travers de cinq axes de développement autour desquels s'articulent les actions de la FNSMR :

- Renforcer la cohésion sociale dans les villages et participer au maintien des traditions locales
- Participer à la création d'emplois
- Favoriser la promotion sociale des acteurs, l'accès des jeunes et des femmes aux responsabilités
- Favoriser les actions porteuses de développement pour les territoires, afin de déclencher des retombées économiques induites
- Participer au maintien et à l'entretien de l'espace naturel et patrimonial

Pour mener à bien cette mission, la FNSMR bénéficie du soutien du Ministère des Sports (agrément MJSK 0470236A) et du Mouvement Sportif (Comité National Olympique et Sportif Français).

Pour nous rejoindre, rien de plus simple !

Vous trouverez, sur cette plaquette de présentation, un **formulaire d'adhésion détachable** qu'il vous suffira de renvoyer accompagné des documents complémentaires nécessaires (Statuts, récépissé de déclaration au JO…).

N'hésitez pas à joindre l'équipe du siège national qui se fera un plaisir de vous accompagner dans vos démarches.

Sportivement,

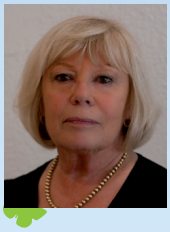

La Présidente de la FNSMR
Brigitte LINDER

Le sport est dans ma nature

Pourquoi s'affilier ?

Un acte symbolique pour une conception particulière du sport

L'affiliation constitue un acte fort et symbolique, une référence à des valeurs : le sport loisir accessible à tous comme moyen d'animation et de développement du milieu rural, de création de lien social intergénérationnel et d'épanouissement individuel et collectif.

Une multitude d'activités à la croisée du sport, culture, tourisme

Plus d'une centaine d'activités ont été recensées au sein de la FNSMR. La dimension de loisir et d'animation du milieu rural induit un champ d'action très large qui touche non seulement les activités physiques et sportives dans leur immense diversité mais également les activités culturelles et de tourisme.
Au sein de la FNSMR, toutes les activités physiques et sportives (des plus classiques aux plus confidentielles) qui contribuent à l'animation et au développement du milieu rural ont leur place. On retrouve ainsi des activités classiques comme le tennis de table, le tir à l'arc, le badminton, le volley-ball, mais également les activités de pleine nature, la gymnastique d'entretien, les jeux sportifs traditionnels et des activités plus spécifiques comme le disc golf, la coupe de bois sportive ou encore la marche nordique.

Du sport pour tous les goûts ! Sport loisir, sport compétition, sport de haut niveau…

A la FNSMR, le sport pour tous n'est pas antinomique du sport compétitif. Compétition peut également être synonyme de convivialité, d'échanges et de fête. C'est dans cet esprit que la FNSMR a conçu les « critériums nationaux ». Autour de cinq disciplines (badminton, volley-ball, tir à l'arc, tennis de table et jeux sportifs traditionnels), dans une ambiance festive et conviviale, plusieurs milliers d'adhérents s'affrontent chaque année au cours de phases départementales et régionales pour disputer les grandes finales nationales.

Le haut niveau existe également à la FNSMR en particulier dans les disciplines spécifiques comme le disc golf et la coupe de bois sportive. La FNSMR organise et participe ainsi à des compétitions de niveau international (championnat d'Europe de disc golf 2010, championnats du Monde de Tronçonneuse tous les deux ans).

Des aides financières

L'agrément sport de la FNSMR permet aux associations affiliées de bénéficier d'aides financières diverses :

- ✓ Centre National du Développement du Sport (CNDS)
- ✓ Certaines collectivités publiques conditionnent l'octroi d'aides financières à la présentation de l'agrément sport
- ✓ Aides directes de la FNSMR et de ses comités

Pourquoi s'affilier ?

Un réseau fort et structuré

La FNSMR est une tête de réseau d'un Mouvement qui compte des milliers d'associations et de licenciés à travers tout le territoire. Depuis 1983, ce réseau ne cesse de se structurer et de se renforcer au travers de comités départementaux et régionaux qui adaptent la politique nationale de développement en cohérence avec la politique menée par les collectivités territoriales.

Une assurance adaptée

Le contrat national souscrit auprès de Groupama SA s'est adapté au fil du temps en fonction de l'évolution des activités et des besoins. Il repose sur un double principe de solidarité et de mutualisation du risque encouru dans la cohérence des valeurs défendues. Il concerne à la fois la garantie des structures et celle des individus (voir page suivante).

Un agrément sport

L'agrément sport délivré par le Ministère à la FNSMR permet aux associations adhérentes

- ✓ d'organiser la pratique sportive (autorisations de pratique…)
- ✓ de bénéficier d'aides financières le l'Etat (CNDS) et des collectivités publiques
- ✓ de bénéficier de la reconnaissance des partenaires institutionnels (Jeunesse et sport, CDOS, collectivités…)

Des formations adaptées pour l'encadrement bénévole

La FNSMR a mis en place un dispositif de formation qui permet aux bénévoles d'acquérir des compétences techniques et pédagogiques leur permettant d'encadrer les activités sportives proposées par leurs associations.

Une reconnaissance institutionnelle

Outre l'agrément du Ministère des Sports, la FNSMR est également membre du Mouvement Sportif (Comité National Olympique et Sportif Français). Cette adhésion permet à la FNSMR de représenter le milieu rural et de peser au sein de la principale instance dirigeante du sport en France.
Cette reconnaissance par l'Etat et par le Mouvement Sportif facilite celle des autres acteurs du sport en France au premier rang desquels les collectivités territoriales (conseil régional, conseil général, communautés de communes…)

Des tarifs attractifs

Les tarifs d'adhésion proposés s'inscrivent de manière volontariste dans la logique d'accessibilité défendue par la FNSMR.

L'assurance 2014/2015 (*)

La FNSMR a souscrit auprès de Groupama SA un contrat d'assurance couvrant les activités pratiquées par les associations adhérentes de la Fédération (hors exclusions). Cette assurance couvre à la fois les structures en Responsabilité Civile (n° 9617178401001) et les individus en Individuelle Accident (n° 9617178501001) pour les activités pratiquées dans le cadre des associations affiliées (hors exclusions).

Références : Article L321-2 ; L321-4 ; L321-6 du code du sport.

Qu'est-ce que l'assurance « Responsabilité Civile » ?

L'assurance «responsabilité civile» garantit l'indemnisation des dommages matériels et corporels causés, à l'occasion d'un accident, dans le cadre d'une activité proposée par l'association. Elle est conçue pour permettre aux victimes d'être toujours et correctement indemnisées. **Elle est obligatoire** pour toute association sportive. Elle couvre la responsabilité civile du groupement sportif, de l'organisateur, de leurs préposés et celle des pratiquants (les licenciés et pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux).
Via le contrat national avec Groupama SA, la FNSMR vous propose une assurance RC adaptée à vos activités.

Qu'est-ce que l'assurance « Individuelle Accidents » ?

C'est un contrat individuel, qui couvre l'individu des dommages corporels (blessures, invalidité, décès, etc...) qu'il subit.
Si l'assurance individuelle n'est pas obligatoire pour la pratique d'un sport, elle est toutefois fortement conseillée. Toute association a l'obligation d'informer par écrit ses adhérents de l'intérêt pour eux de souscrire une assurance IA.
Via le contrat national avec Groupama SA, la FNSMR vous propose une assurance IA adaptée à vos adhérents et aux activités que vous leur proposez.

Qui est assuré ?

AU TITRE DU CONTRAT RESPONSABILITE CIVILE	AU TITRE DU CONTRAT INDIVIDUELLE ACCIDENTS
* les associations affiliées à la FNSMR et leurs adhérents individuels * les bénévoles non membres des associations titulaires d'une carte d'adhésion temporaire, * les salariés des associations, dans le cadre des activités de la vie associative, prévues aux statuts.	* les membres des associations affiliées à la FNSMR titulaires de la licence FNSMR et ayant souscrit l'assurance IA proposée par la FNSMR * les bénévoles non membres des associations mais titulaires de la carte d'adhésion temporaire (48H), * les salariés des associations affiliées et assurées, titulaires de la carte d'assurance INDIVIDUELLE ACCIDENTS, dont la validité est établie le jour du sinistre.

Nature de la garantie (pour plus de précisions, se reporter au site www.fnsmr.org rubrique « assurance »)

Sont garantis les dommages corporels et/ou matériels et/ou immatériels occasionnés dans le cadre des activités de l'association affiliée. **Exemple** : Si à l'occasion de blessures causées à un individu, licencié ou non, ou de dommages au matériel lors de la préparation d'une manifestation sportive, la responsabilité de l'association est engagée, Groupama indemnise la victime selon les conditions du contrat. *Des extensions de garantie sont prévues notamment concernant les biens mobiliers et immobiliers confiés pour une durée inférieure à 21 jours.*	Est garantie la personne physique titulaire de la licence FNSMR, ayant souscrit l'assurance IA, victime d'un accident corporel sans que la responsabilité civile de l'association soit engagée. **Exemple** : blessure d'un licencié au cours d'une activité proposée par l'association, sans que la responsabilité de celle-ci soit engagée. Groupama prend en charge les dépassements de frais liés à l'arrêt de travail éventuel (déduction faite de la franchise de 8 jours) voire prend en charge les frais de recours à une aide à domicile. .

Montants de garanties (voir le tableau des montants de garanties sur www.fnsmr.org rubrique « assurance »).

(*) document non contractuel

Le sport est dans ma nature

Charte d'affiliation

En adhérant à la FNSMR, l'association s'engage à respecter la présente charte et à en faire la promotion auprès des ses adhérents individuels

L'association s'engage à respecter les valeurs prônées par la FNSMR

- ✓ L'animation globale du milieu rural : les pratiques sportives en milieu rural ont pour but de maintenir l'attractivité et le dynamisme des territoires ruraux
- ✓ La diversité des pratiques : la FNSMR est une fédération multisports au sein de laquelle des dizaines de pratiques sportives trouvent leur place. Les associations doivent être ouvertes à la diversité qui fait la richesse et la force de notre réseau.
- ✓ La pratique sportive comme levier d'animation, de développement et de création de lien social en milieu rural, en particulier entre les générations
- ✓ L'accessibilité du sport loisir au plus grand nombre (adaptabilité des règles de pratique, proximité géographique, coût financier…)
- ✓ L'héritage des foyers ruraux : favoriser le lien naturel entre les activités sportives et les autres champs de l'animation en milieu rural (culture, tourisme, citoyenneté…)

L'association reconnaît bénéficier de droits et s'engage à assumer des responsabilités

- ✓ Des droits
  - Liberté d'association : l'existence de la FNSMR est fondée sur la loi du 1er juillet 1901qui garantit la liberté d'association. Les personnes morales adhérentes de la FNSMR et de ses structures déconcentrées (CRSMR et CDSMR) sont fondées sur cette même loi.
  - Droit de participer à la vie fédérale : élections, représentation aux AG…
  - Droit de participer aux activités organisées par la FNSMR (critériums, rassemblements nationaux…)
  - Droits de revendiquer des moyens de développement : fonds publics (CNDS, subventions locales) et fonds FNSMR (aides aux actions).
  - Droits de bénéficier des outils mis en place par la FNSMR : « Gestaffil », outil statistique et dispositif de gestion des adhésions et en ligne ; newsletter mensuelle ; revue Fédérale Rural Sport…
- ✓ Des responsabilités,
  - Conformité à la loi 1901 : fonctionnement démocratique, transparence de gestion, respect des valeurs républicaines, parité…
  - Conformité à la loi sur le sport : respect des statuts
  - Respect du fonctionnement fédéral : règles de pratiques (critériums…), schéma d'adhésion…
  - Devoir de respecter cette charte et d'en faire la promotion en la communiquant auprès des adhérents individuels

L'application de ces règles donne à chaque responsable le droit de refuser tout nouvel adhérent ou d'exclure tout adhérent qui ne répondrait pas aux termes de la présente charte.

La FNSMR :
une fédération multi-activités

Plus d'une centaine d'activités pratiquées

Gymnastique d'entretien
Randonnée pédestre
Disc Golf
Coupe de bois sportive
Marche nordique
Développement Durable
Accessibilité
Tourisme
Formation
Sport pour tous
Danse
Membre du CNOSF (Mouvement Sportif)
Animation
Milieu Rural
Tennis
Jeux traditionnels
Tennis de table
Activités de loisirs
Compétitions loisirs
Activités Culturelles
Agrément sport
Arts martiaux
Cyclotourisme
Jeux de palets
Badminton

Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural
1, rue Sainte Lucie - 75015 PARIS
Tel : 09.72.29.09.72
E-mail : contact@fnsmr.org
Site Internet : www.fnsmr.org